

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION CAMPING EUROPA

Les présentes conditions générales de réservation sont valables à compter du 20 septembre 2011. Cette édition annule et remplace la précédente.
La direction vous invite à lire attentivement l'intégralité des présentes conditions générales de réservation.
La demande de réservation d'un séjour implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de réservation.

ARTICLE 1 - TARIFS

Les prix, indiqués sur notre brochure tarifaire et sur notre site Internet (www.camping-europa.com), sont exprimés en euros, taxe de séjour et TVA incluse.

Le club enfant et l'accès aux piscines sont inclus dans le prix.

ARTICLE 2 - RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING, D'UN MOBILE-HOME OU D'UN CHALET

2.1 GÉNÉRALITÉS

- La réservation d'un emplacement de camping, d'un mobile-home ou d'un chalet est faite à titre strictement personnel et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'emplacement ou la location qui leur est allouée. Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement ou une même location, il est indispensable de faire une réservation par famille.
- Toute demande de réservation, formulée moins de 30 jours avant la date d'arrivée, devra être effectuée sur notre site Internet (carte bancaire). Le client devra régler le solde intégral du séjour pour une demande de réservation concernant une location (mobile-home ou chalet).

2.1 DEMANDE DE RÉSERVATION PAR COURRIER (FORMULAIRE)

La demande de réservation sera effective après réception, par la direction :

- du formulaire de demande de réservation dûment rempli et signé par le client,
- du règlement de l'acompte (25 % du montant total du séjour) + 25 euros de frais de réservation.

2.2 DEMANDE DE RÉSERVATION PAR INTERNET

La demande de réservation sera effective une fois que le règlement de l'acompte par carte bancaire (25% du montant total du séjour) + 25 euros de frais de réservation sera validé.

2.3 CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE RÉSERVATION

La réservation sera définitive après confirmation par écrit (courrier ou e-mail), par la direction, de la disponibilité du séjour.

2.4 MOYENS DE PAIEMENT

La direction accepte les moyens de paiement suivants : carte bancaire (Internet), virement bancaire, chèque établi à l'ordre du « Camping Europa » ou chèque vacances ANCV.

ARTICLE 3 - EMPLACEMENT DE CAMPING

3.1 GÉNÉRALITÉS

- La direction n'autorise pas plus de 6 personnes (un bébé étant considéré comme une personne) et 1 véhicule par emplacement. Tout véhicule supplémentaire sera facturé au tarif en vigueur et stationnera sur un parking réservé à cet effet.
- Le numéro d'emplacement définitif sera attribué, par la direction, le jour d'arrivée du client.
- Les barbecues électriques et à charbon de bois sont interdits.
- Les enfants de 0 à 2 ans sont gratuits. Pour valider la gratuité, la direction demandera au client, le jour de son arrivée, de présenter une pièce d'identité de l'enfant.
- Toute personne mineure non accompagnée d'un de ses parents, pendant toute la durée de son séjour, ne sera pas autorisée à séjourner dans le camping.

3.2 RÈGLEMENT DU SOLDE

Le client devra régler le solde intégral de son séjour convenu et restant dû le jour de son arrivée. A défaut de quoi, sa réservation sera considérée comme nulle. Dès lors, la direction disposera librement de l'emplacement et aucun remboursement (acompte + frais de réservation) ne sera effectué au client.

3.3 ARRIVÉE ET DÉPART

L'emplacement sera disponible à partir de 12h00 jusqu'à 19h00 et devra être libéré le jour du départ avant 11h00.

Tout départ après l'horaire indiqué précédemment entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

3.4 RETARD OU ARRIVÉE DIFFÉRÉE

En cas d'arrivée tardive ou différée par rapport à la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, le client devra prévenir la direction, par téléphone ou par écrit (fax ou e-mail), au plus tard avant 18h du jour de la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. A défaut de quoi, la direction disposera librement de l'emplacement et aucun remboursement ne sera effectué au client. Les nuits et les prestations non consommées au titre d'un retard ou d'une arrivée différée resteront dues et ne donneront lieu à aucun remboursement ou réduction ou report.

3.5 ANNULATION RÉSERVATION OU INTERRUPTION DE SÉJOUR

La direction demande au client de bien vouloir s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance de son choix dans le cas d'une annulation ou d'une interruption de séjour. Dans ces deux cas de figure, la direction n'effectuera aucun remboursement ou réduction ou report.

3.6 CAUTION CLEF

La direction demandera au client, le jour de son arrivée, de verser une caution clef de 20 euros. Cette caution clef sera restituée au client après la remise de la clef en main propre à la direction.

ARTICLE 4 - LOCATION (mobile-home et chalet)

4.1 GÉNÉRALITÉS

- Le numéro du mobile-home ou du chalet définitif sera attribué, par la direction, le jour d'arrivée du client.
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à la location à un client qui se présentera avec un nombre de personnes supérieur à la capacité d'accueil autorisée. Un bébé étant considéré comme une personne.
- Toutes installations (tente, etc.) à côté de la location sont interdites.
- La direction n'autorise pas plus d'1 véhicule par location. Tout véhicule supplémentaire sera facturé au tarif en vigueur et stationnera sur un parking réservé à cet effet.

4.2 RÈGLEMENT DU SOLDE

Le client devra régler le solde intégral de son séjour, convenu et restant dû, 30 jours avant la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. Passé ce délai de 30 jours et sans réception du règlement du solde, la réservation du client sera considérée comme nulle. Dès lors, la direction disposera de la location et aucun remboursement ne sera effectué au client.

4.3 ARRIVÉE ET DÉPART

La location sera disponible à partir de 15h00 jusqu'à 19h00 et devra être libérée le jour du départ avant 10h00.

4.4 RETARD OU ARRIVÉE DIFFÉRÉE

En cas d'arrivée tardive ou différée par rapport à la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, le client devra prévenir la direction, par téléphone ou par écrit (fax ou e-mail), au plus tard avant 18h du jour de la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. Les prestations non consommées au titre de ce retard ou d'une arrivée différée ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou réduction ou report.

4.5 ANNULATION RÉSERVATION OU INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'annulation de la réservation ou d'interruption de séjour, la direction ne procédera à aucun remboursement sauf au client qui aura souscrit à la garantie annulation EUROPA (voir conditions de remboursement article 4.6).

4.6 GARANTIE ANNULATION « EUROPA »

Une garantie annulation est proposée au client lors de la demande de réservation pour une location. Cette garantie annulation est facultative. Elle permet d'obtenir le remboursement de l'acompte ou du montant total du séjour dans le cas d'une annulation résultant d'un des événements suivants : maladie grave, décès, accident, licenciement économique, dégâts des eaux.

Le client sera remboursé :

- du montant de l'acompte versé (frais de réservation et frais d'annulation déduits) entre la date de réservation et le 30ème jour avant la date d'arrivée mentionnée sur le contrat.
- du montant total du séjour réglé (frais de réservation et frais d'annulation déduits) en cas d'évènement survenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée mentionnée sur le contrat.

Pour obtenir le remboursement, la direction demandera au client de lui envoyer les documents originaux ou les copies certifiées attestant l'évènement.

4.7 CAUTION LOCATIVE

La direction demandera au client, le jour de son arrivée, de verser une caution locative de 150 euros. Cette caution locative lui sera restituée après l'état des lieux de sortie, effectué par la direction, à la condition qu'aucune dégradation ne soit constatée et qu'aucun matériel ni équipement ne soit détérioré ou manquant.

4.8 CAUTION MÉNAGE

La direction demandera au client, le jour de son arrivée, de verser une caution ménage de 80 euros. Cette caution ménage lui sera restituée après la vérification de l'état de propreté de la location par la direction. Si la location n'est pas dans un état de propreté convenable, la caution ménage restera acquise à la direction pour la remise en état de propreté des lieux.

4.9 ANIMAUX

Les animaux sont interdits dans les locations (mobile home et chalet).

ARTICLE 5 - COMPLEXE AQUATIQUE ET PISCINE

5.1 GÉNÉRALITÉS

- Les shorts longs, les bermudas et les caleçons sont interdits dans les piscines. Seuls les boxers et les slips de bain sont autorisés.
- Pour accéder aux piscines, le client devra porter un bracelet de contrôle. Ce bracelet est remis au client le jour de son arrivée.

ARTICLE 6 - VISITEURS

6.1 GÉNÉRALITÉS

- Tout visiteur devra obligatoirement se présenter à la réception pour s'acquitter d'un droit d'entrée et d'une autorisation de stationner. A défaut de quoi, le droit d'entrée sera facturé en sus sur le séjour du client qui reçoit.
- Le visiteur sera tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping Europa.
- Les visites sont autorisées de 10h00 à 22h00.

ARTICLE 7 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

7.1 GÉNÉRALITÉS

Il appartient au client de contracter toutes assurances auprès d'une compagnie de son choix pour garantir les dommages d'incendie, d'explosion, d'intempéries, de vol et d'avaries diverses survenant aux effets personnels du client et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

ARTICLE 8 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

8.1 GÉNÉRALITÉS

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping Europa affiché dans l'enceinte de l'établissement.

*CAMPING EUROPA ***, 1444 ROUTE D'ALBERTVILLE, 74410 SAINT-JORIOZ, FRANCE
Tél. (0033) (0)4 50 68 51 01 / Fax. (0033) (0)4 50 68 55 20 / info@camping-europa.com
Siret : 403 407 489 00018 / APE : 552 C / N. arrêté préfectoral : N-2011-T-391*